

P27/D1,35

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM**

**RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,35

1604

CHARLES S. WATSON,
PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

ANDREW ALLAN,
VICE-PRESIDENT.

WM MC MASTER
SECRETARY-TREASURER

Montreal Rolling Mills Company

PLEASE ADDRESS ALL COMMUNICATIONS
TO THE COMPANY.

Montreal, Sept. 27, 1888.

Corporation Ste. Cunegonde,
Ste. Cunegonde.

Gentlemen/-

We beg to call your attention to the state of the side-walk in front of our Office, No. 3080 Notre Dame St. As we have gone to considerable expense in fitting up our new Offices, we think we are at least entitled to have a new and respectable pavement in place of the few rotten boards that are now in front of the Office. The crossings are in such a condition that one can not possibly cross the street without getting up to ones ankles in mud, and as this state of things will certainly become worse when the Autumn rains commence we should suggest that your immediate attention to this matter is necessary.

Yours truly,

Samuel Swanton

SECRETARY.

1609

P27/D1,35

1609

*Demande de Sutton
Mutual Rolling Mill Co*

Yours truly,

*Demande de
Sutton
Mutual Rolling Mill*

*27 sept 1888
8816/la*

place of the law posted north that are now in front of the Office.
We are at least entitled to have a new and respectful payment in
your consideration expense in filling up our new Officers, we think
side-walk in front of our Office, No. 2000 Notre Dame St. As we have
We beg to call your attention to the state of the

Gen'l Mgr

Spe. Comptroller

Comptroller Spe. Comptroller

Sept. 27, 1888

P27/D1,35

1610

1610

J. M. J. J.

Demande d'une
boite d'alarme.

Locus St Anne

Monsieur le Maire et Messieurs les Conscils
de S^{te} Cecile

Messieurs,

L'accueil bienveillant
que vous avez fait à la demande que
je vous ai adressée au sujet du trottoir
m'est une nouvelle preuve de votre di-
vouement, et la confiance que on inspire
votre condescendance me porterait à
solliciter une nouvelle pareille -
Serait-ce trop espérer que de compter

demande d'une
boite d'alarme

Locus St Anne

Sept 88

Sept. /88

P27/D1,35

1610

sur vous pour avoir une brève d'alarme?
Veuillez, Messieurs, recevoir, avec mes sin-
cères remerciements, le vœu que je forme
pour la prospérité de vos intérêts et le
souhait de vous voir longtemps chargés
des fonctions dont vous vous acquittez
si dignement.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre humble servante,
Sœur M. Pasifique
Sup^{re}

P27/D1,35

Ville de St. Césaire



Honorable Maire et
Messieurs les Conseillers
Messieurs

Nous venons vous
demander de donner l'ordre
de la corporation pour les
bouches à feu potenti de
St. George ind que la corpora-
tion les aura plus facilement
que nous et que nous, som-
mes prêt à vous laisser le
montant que vous nous
garderez sur notre contrat
espérant que vous nous
accorderez cette faveur nous
avons l'honneur d'être

Proterge & Chagnon

P27/D1,35

1611

Lettre Re. Bou-
che d'égout.

Roberge & Chagnon

Lettre Re. Bouche
de font.

Roberge & Chagnon
sept 1864

P27/D1,35

1612

Corporation de la Ville de Ste. Cunegonde.



HOTEL DE VILLE,
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 8 Feb 1887

Mons le Maire & Messieurs les
Conseillers

Messieurs

J'ai l'honneur de
vous informer que nous commen-
çons nos travaux la semaine
prochaine pour de la. Nous avons
acheté de la Bavel Bick, des
Etats. Mais donc nous sommes
en état de remplir notre contrat
à la satisfaction de votre Cor-
poration veuillez croire que
nous sommes

Roberte & Magnan

1612

Lettre Re.
Commencement
des travaux
d'Égout

Lettre Re. commenci
ment de travaux
d'égout

Roberts & Chapman

8 oct 1888

P27/D1,35

1612

P27/D1,35

1613

Monsieur le Maire

M. M. les Conseillers de la Ville
de St-Paul

Messieurs

Ayant partit une boutique
de boulanger depuis peu et je desirais
venir vendre du pain dans cette ville.
Je vous prie votre Honorable Conseil
de bien vouloir m'accorder une licen-
ce de boulanger pour une voiture a
moitié prix comme etant commençant
et que l'annee est bien avancee

J'ai l'honneur d'etre
Messieur
Votre tres humble serviteur

Edmond Chaput
3203 Notre Dame
St-Paul 8 Octobre 1888

1613

Demande de commu-
tation de Taxes d'affaire

Edmond Chaput

Demande de Commu-
tation de taxes.

Edmond Chaput

8 Sept/1888

P27/D1,35

1613

Au Maire

Et aux conseillers de la Municipalité
de la ville de St^e Leurgonde.
Messieurs,

Je vous donne avis que ma propriété
sur la rue Workman, dans St^e Leurgonde
est beaucoup endommagée et est en
risque d'être endommagée d'avantage
par l'eau qui s'introduit dans la
cave et y détériore les fondations, à
raison du mauvais état des trottoirs
et des égouts vis-à-vis la dite pro-
priété.

Et je vous notifie en conséquence
d'avoir à mettre le trottoir et les égouts
en bon ordre immédiatement, à
peine de tous frais, dépens & dommages
& actions, et je vous notifie aussi que
je tiens et tiendrai la corporation
de la ville de St^e Leurgonde respon-
sable de tous dommages causés et
qui pourront être causés à ma
propriété par les causes susdites.

Montréal, 15 Octobre 1888

© A. N. G. 170 =

1614

Mrs Restout
Ct. Prov. & Co

15/10/88

P27/D1,35

1614

P27/D1,35

PHILEAS MAINVILLE,
Notaire & Commissaire,
MONTREAL

L'AN mil huit cent quatre vingt huit,
le quinzième jour du mois d'Octobre.

À la requisiion de Messieurs Ludger
Augustin Roberge & Alphonse Thomas
Adolphe Chagnon, tous deux contrac-
teurs, de la dite de Montréal & comme
tels y faisant affaires en société, sous
les noms raison de Roberge & Chagnon,
Je Phileas Mainville, Notaire public,
dans & pour la Province de Québec, rési-
dant en la dite de Montréal, soussigné,
me suis expressément transporté dans le bu-
reau & place d'affaires de la Ville de Ste
Léonigonde, corps politique & incorporé
en la dite ville de Ste Léonigonde, en
étant & parlant à Guillaume Narcisse
Ducharme, Cuisinier, Secrétaire Trésorier, de la dite ville,
j'ai dit & représenté à la dite Ville de Ste
Léonigonde, ce qui suit, savoir:

Qu'en réponse au protêt & notification
à la requisiion de la dite Ville de Ste
Léonigonde, signifié auxdits Requirants
par le ministère de M^e H. Pérodeau
Notaire, en date du onze Octobre courant
lesdits Requirants répliquent ce qui
suit, savoir:

Que les travaux dont il est parlé au
dit protêt concernant les rues Courval
& Delisle seront terminés aux époques
fixées dans le marché existant
entre

entre les Requirants & la dite Ville de
St^e Genevieve

Que les dits Requirants ont eu
beaucoup de difficultes à se procu-
rer la brigue convenue, mais qu'en-
fin ils ont pu acheter cette brigue de
Mr. P. A. Ingrasson, marchand de
la cite de Montreal & que de fait ils
ont achete la brigue voulue de ce
dernier.

Que les dits Requirants veulent
executer leur contrat & l'executeront
pour le temps fixe par le dit Mar-
ché.

Et attendu que les dits Requirants
n'ont aucunement cause de dom-
mages à la Ville de St^e Genevieve
qu'ils n'ont jamais voulu annuler
leur marche fait avec la dite Ville
& qu'ils vont executer le dit Mar-
ché pour le temps convenu dans
icelui.

C'est pourquoy je dit Notaire, à la
requisition susdite ai notifié &
notifié la dite Ville de St^e Genevieve
que les dits Requirants executeront
leur dit marché, finiront leurs
travaux aux époques mentionnées
dans le dit marché.

Et je dit Notaire à la requisiion
susdite

susdite, ai protesté & protesté contre
la dite Ville de Ste Genevieve & contre
tous autres qui il appartiendra pour
tous frais, dépens, dommages & in-
térêts encourus & à encourir, dont
adn tout les dits Requérants tien-
nent dès aujourd'hui la dite Ville de
Ste Genevieve responsable.

J'ai certifié & protesté en la dite
Ville de Ste Genevieve, les jours & mois
& au lieu ci-dessus en premier
lieu mentionnés sous le numéro
dix mille neuf cent dix neuf. —

Et j'ai laissé une copie authen-
tique des présentes à la dite Ville
de Ste Genevieve, parlant comme
suscité afin qu'elle n'en puisse
prétendre cause d'ignorance.

En foi de quoi j'ai signé.
(Signé) J. Mainville L. P.
Vraie copie de la minute des
présentes demeurée en l'étude
du Notaire soussigné

J. Mainville
L. P.

1615 n^o 10919.

Le 15^e Octobre 1888

Protet Réponse
à Protet — —
à la requisiion de

Roberge & Chagnon

à vos

La Ville de St^e Anne

1^{er} Capt.

P. Mairville G. P.

P27/D1,35

1615

P27/D1,35

1616

1616

Lettre Brique Baedle
Robert Chagnon

Lettre Brique Baedle
Robert Chagnon

1888



Montréal 2 Oct 88

Mons le Maire &
Messieurs les conseillers
de la ville de Montréal

Messieurs

Après toute la pluie
que nous avons eu depuis près
dix semaines j'ai fait tout
en mon possible pour avoir
ce que l'on appelle de la
Bavel, Biches et il n'y en
a pas de fait si vous croyez
que je puis faire ces canaux
aussi bien avec de la Brique
carré je suis prêt à les
faire immédiatement ou
si vous pouvez trouver de

P27/D1,35

1616

Le Barel Brique je suis prêt
à payer tous le prix demandé
de ainsi je m'adresse à votre
conseil pour vous demander
de faire ces cunemp avec de
la Brique curie car c'est
nous qui serons les perdants
avec le ciment esperant
une réponse favorable
nous avons l'honneur
d'être vos obh
serv.
Robey & Chapman

A son honneur M^r le Maire et à M^{rs}
 les Conseillers de la Corporation Muni-
 cipale de la ville de St^e Cécile

Honorable Conseil

J'ai l'honneur de vous
 soumettre humblement :

- 1^o Qu'en date du 3 Juin dernier, à la de-
 mande d'un certain nombre de Citoyens
 de ma localité, j'aurais, au coin des rues
 St^e Jacques et Vibel une Pharmacie, dite :
 "Pharmacie St^e Cécile"
- 2^o Que l'ouverture de cette susdite phar-
 macie était motivée autant par l'intérêt
 commun que par le mien personnel.
- 3^o Que pour atteindre ces différents buts, j'ai
 dû, à mes propres dépens, réparer plus ou
 moins le susdit local, dont la location
 des trois étages s'élevait alors à \$ 19.⁵⁰/₁₀₀ -
- 4^o Que pour obtenir le bail de ce local, il
 m'a fallu élever le loyer à \$ 22.⁰⁰/₁₀₀, pour les
 dits trois étages, et qu'au prorata, ma embauche
 intime est que payer \$ 9.⁰⁰ par mois, pour l'étage
 inférieur 7.⁵⁰ " "
 du milieu et 5.⁵⁰ " "
 supérieur serait une proportion des plus équitables
- 5^o Que cependant, il aurait plu aux évalua-
 teurs appointés par cet honorable conseil de
 renverser cet ordre de taxation, et qu'en effet
 ils ont cru devoir évaluer l'étage inférieur seul
 à \$ 13 ⁶⁶/₁₀₀ et \$ 8 ³³/₁₀₀ pour les deux étages
 supérieurs, formant ainsi la grandeur du 1^{er} et
 auxquels, il m'a fallu faire autant de réparations
- 6^o Que la conséquence naturelle a été, l'é-
 levation de ma taxe d'affaire
- 7^o Que pour tous ces motifs, et parfaitement
 confiant dans la sagesse de cet honorable
 Conseil

P27/D1,35

1611

Conseil, je demande humblement que
révoation soit faite de l'évaluation en
1^{re} instance et qu'en conséquence équité
pleine et entière me soit rendue en rédui-
sant ma taxe d'affaire, à de justes proportions -
Le demeure avec considération la
plus haute de votre honorable conseil, le
Très h^{ble} respectueux

A. Valois m. D. Pharmacien

St^e Amégonde 22. Octobre 1858

1617

Demande —
Réduction de Taxes

Dr. Valois

Demande. Réduction
de Taxes.

Dr. Valois

22 oct 1888

P27/D1,35

1617

P27/D1,35

Province de Quebec }
Ville de St. Louis }
St. Louis

29 Oct. 1848

Avis Public

est par le present donne par le soussigne G. St. Ducharme, Secretaire Tresorier que les listes des electeurs municipaux pour les quartiers Sud. Est et Ouest de cette Ville sont deposes a mon bureau a l'Hotel de Ville et qu'elles y resteront ouvertes a l'examen des interessés et de leurs representants durant les quinze jours qui suivent la date de cet avis

St. Louis -
G. St.

Donne a St. Louis ce vingt neu-
vieme et mil huit cent quatre vingt huit

G. St. Ducharme
Sec. Tr.

Province of Quebec }
Town of St. Louis }
St. Louis

Public Notice

is hereby given by the undersigned G. St. Ducharme, secretary Treasurer, that the lists of the municipal electors for the South, East and West Wards of this Town have been deposited in my office at the Town Hall remain opened for the examination of parties interested or of their representatives during the fifteen day that shall follow the date of this notice

Given at St. Louis the twenty ninth day of October one thousand eight hundred and eighty eight.

G. St. Ducharme
Sec. Tr.

P27/D1,35

Province de Québec
District de Montréal

J'ai publié
l'avis public
d'autre part
le lisant à voix
haute et intel-
ligible en langue
Anglaise et
française
P.H.

Je soussigné J. D. Desjardins rési-
dant à Longueville certifie comme cer-
tifiant d'affiche que j'ai publié l'avis public
d'autre part en faisant afficher une copie
en langue française et une copie en langue An-
glaise à chacun des endroits suivants savoir
sur les planches d'avis à l'Hôtel de ville de
ladite ville de Montréal et à la porte de l'Église
Catholique de la dite ville de Montréal le vingt-
neuvième jour d'octobre dernier 1888 et que le
quatrième jour de novembre courant 1888 à l'issue du
service divin du matin à la porte de l'Église Ca-
tholique de Montréal le quatorzième jour de novembre
mil huit cent quatre-vingt-huit étant le di-
manche suivant immédiatement le jour où
cet avis a été affiché comme susdit et
en foi de quoi je donne ce certificat ce
dixième jour de novembre mil huit cent
quatre-vingt-huit -
Honoraires
\$ 1.00

J. D. Desjardins
H.D.

1618

Avis liste électeurs
municipaux
secteur

29/10/88

avis liste électeurs
municipaux
29 oct 1888

P27/D1,35

Montréal 2 Nov 1888

Messieurs

Serez vous assez
bon de bien vouloir faire
remplacer le toit en face
de ma propriété coin des
rues Delisle et ~~Montreal~~ Dominion
en que cette maison est
pour être occupé au mois
de Décembre j'espère que vous
voudrez prendre ma demande
en considération

Votre Serviteur

S.D. Vallières

1619

Demande de tutelle
S. D. Vallée

2/10/88

P27/D1,35

1614

L'an mil huit cent quatre vingt huit, le
~~troisième~~ ^{vingt} jour du mois de Novembre
 @ la requisiion de :

Monsieur Octave Provost, bourgeois,
 de la ville de Sainte Genevieve, dans le district de Montreal,
 Moi, M. J. Okeas Dorval
 soussigné notaire public pour la Province de
 Quebec, résidant & pratiquant en la Cité et le
 district de Montreal :

Me suis expriés transporté
 au bureau et place d'affaires dans la dite ville
 de Sainte Genevieve de "La Ville de Sainte Genevieve"
 corps politique & dument incorporé, ayant son
 bureau & place d'affaires dans la dite ville de
 Sainte Genevieve, dans le Comté d' Hochelaga,
 dit district,

Et lui étant et parlant @ Monsieur
 Guillaume Narcisse Ducharme
 Secrétaire Trésorier de la ville de Sainte Genevieve
 sus dite, j'ai dit, déclaré & signifié à la
 ville de Sainte Genevieve sus dite, comme suit,

Que le trottoir en face de
 la propriété du dit Sieur Provost sur la
 rue Workman dans la dite ville de Sainte
 Genevieve est en très mauvais ordre et mauvais
 état depuis longtemps,

Que de plus les égouts
 vis à vis de la dite propriété sont aussi en très
 mauvais état,

Qu'à raison de la défectuosité
 et du mauvais état du dit trottoir et des dits
 égouts, l'eau s'introduit dans la cave
 de la dite propriété du dit Octave Provost,

et

[Signature]

et endommage et détériore beaucoup les fondations de la dite propriété, causant par là des dommages considérables au dit Sieur Proost.

Que de plus, l'eau ainsi introduite dans la Cave de la dite propriété y demeure stagnante, et en rend l'usage impossible aux occupants de la dite propriété, au préjudice du dit Sieur Proost.

Que la "Ville de Sainte Cécile" susdite est responsable de tous tels dommages soufferts par le dit Sieur Proost, ainsi que de tous ceux qu'il pourra souffrir à raison des dits trottoirs & égouts, attendu qu'elle a pris l'entretien et le renouvellement des trottoirs et des égouts de la dite Ville de Sainte Cécile sous son contrôle, administration et soin.

Qu'en conséquence le dit Sieur Proost proteste par les présentes contre la Ville de Sainte Cécile susdite, à raison du mauvais état des dits ~~mauvais~~ trottoirs & égouts, et de tous les dommages qu'il a soufferts & pourra souffrir à raison d'iceux, et la notifie d'avoir à renouveler, ou réparer et mettre en bon ordre et en bon état les dits trottoirs et égouts immédiatement, à peine de tous dépens, dommages, poursuites, frais &c; et qu'à défaut par elle de se conformer au présent protest et notification, il prendra contre elle tous procédés qui lui seront conseillés par ses aviseurs légaux pour obtenir justice & satisfaction; le dit Sieur Proost notifiant d'abondant par les présentes, la ville de ~~la~~ Sainte Cécile susdite qu'il le tient

et

[Signature]

P27/D1,35

et la tiendra responsable de tous les dommages
qu'il a déjà soufferts et qui il pourra souffrir
à raison du mauvais état des dits trottoirs et
égouts et de tous frais et dépenses pouvant
résulter de toutes procédures qu'il pourra prendre
contre elle, et compris le coût des présentes, et
de leur signification.

Et afin que la Ville de Sainte
Cunegonde susdite ne puisse prétendre ignorance
des présentes, je lui en ai laissé une copie
authentique en son dit bureau en parlant
comme susdit.

Ont acte: Fait et Signifié
en la dite ville de Sainte Cunegonde, le jour
mois & an ci-dessus en présence deux écrivains
sous le numéro deux mille sept cent
cinquante sept de mon répertoire d'actes
notariés.

En foi de quoi, j'ai signé les
présentes pour servir et valoir ce que de droit.

(Signé) M. J. St. Donat N. P.

Vraie Copie de la minute des présentes demeurée
ici en mon étude. Une autre copie est en six mots va-
gés autrui.

Handwritten notes in the left margin:
Bureau de la Ville de Sainte Cunegonde
le 17 Mars 1860

No-2757 1670

5 Novembre 1888.

Protêt & Notification
par
Mons. Octave Trovost
@
La Ville de Sainte Cécile

1^{re} Copie

M. J. A. Dorval
Notaire

N° 80 Rue St Jacques Montréal

P27/D1,35

1624

1621

P27/D1,35

Stq. Cunegonde Water Works—St. Henri Water Works
CHARLES BERGER ET AL.

Contractors and Administrators

Head Office, 12 Place d'Armes, Montreal
St. Henri Office, 3649 & 3651 Notre Dame St., St. Henri
Stq. Cunegonde Office, 3115 Notre Dame St., Stq. Cunegonde
Pumping Station, 900 Wellington St., Montreal
Work Shop, 3642 Notre Dame St., St. Henri

OFFICE, 3115 NOTRE DAME STREET,

Ste. Cunegonde, 7 Nov 1888

G. A. Ducharme Sec
Sec des
St. Cunegonde
Mon Cher Monsieur

En réponse à votre note
d'hier demandant de faire faire des
changements aux tuyaux en plomb, à l'eau
de la Rue Belisle, je suis autorisé à la
part de M. M. Charles Berger & Co. de vous notifier
que ces Messieurs sont prêts à faire
exécuter les travaux tel que demandé
aux conditions suivantes, la Corpora-
tion paiera le coût des dits changements
et sera tenue responsable de tout dommage
qui pourra en résulter, soit par le fêlé
ou autres accidents. Veuillez m'en faire
si vous devez faire faire les travaux
à ces conditions.

T. M. E. P.
M. F. P. M.
no. 4.00.

1621
Lettre Re. Travail
sur la rue Delisle

Chs. Berger.

Lettre Re travail
sur la rue Delisle

Chs. Berger.

7 nov 1888

P27/D1,35

1621

P27/D1,35

1622

1622

Lettre R. Maurais
Etat de la Rivière Jacques
J.B. Rossen

Lettre R. Maurais
Etat de la Rivière Jacques
J.B. Rossen.
10/11/88

St Cunégonde 16 Oct 88
Messieurs Le Maire et
Conseillers
St Cunégonde
Messieurs Je suis fâché
de me voir obligé de me
plaindre contre votre negligence
en rapport avec le Canal
qui vous êtes à faire pis-à-pis
ma porte. Le trottoir est
tellement encombré qu'il est
avec beaucoup de misère que
je puis sortir de ma Cour avec
mon Cheval. Hier matin mon
Cheval s'est blessé aux pattes
en sortant de la Cour et par
cet accident je suis obligé
d'incourir d'autres dépenses en
me procurant un autre Cheval
De

P27/D1,35

1622

plus pour la même raison
j'ai été obligé de louer des
voitures pour l'exécution de
mon affaire journalière et
pour lesquelles j'ai été mis
à une dépense de neuf piastres
j'ai aussi du bois de
Chauffage à entrer. Chose
indispensable et vu l'état
de l'entrée dans ma Cour
il m'est impossible de la
faire.

À moins que vous
m'en donniez accès à ma Cour
immédiatement je serai forcé
de prendre des procédés
contre vous. Je suis

Votre Serviteur
J. Bte Gossens
6 Place Bonaventure
Rue St Jacques

P27/D1,35

1623

1623
Lettre Re Taxes
d'affaires
Dlle S. Desparois

S^{te} Dunigonde 21 Novembre
/88

A M^{rs} Le Maire et les Conseillers

Messieurs

Ayant été notifiée de payer
la taxes de commerce je ne
vend pas je fais seulement
les robes pour les autres.

Dlle S. Desparois

Lettre Re
Taxes d'affaires

Dlle S. Desparois

21/11/88

P27/D1,35

1624

St Amegarde 7 Dec 1888

Dernier Rapport pour
la construction des canaux
dégout.

Bue Coursol

256 Pied de crédel
256 " " Cintres
22 Verge de Pierre

Bue delisle

507 Pied de crédel
507 " " Cintres
2 Man Wall
4 Bouche dégant

7 Dec 1888 A. Godere
inspecteur

1624

Rapport de L.
Inspecteur
des Canaux dégout
A. Godere

7/12/88

P27/D1,35

M^{rs} Ducharme
Secrétaire
de la ville St^e Cunegonde

Monsieur

Tous êtes par les prié
sentés prie de vouloir bien re
mettre à mon associé M^r A. L. Chagnon
toutes sommes d'argent qu'il peut
être due par la ville St^e Cunegonde
pour travaux par Robeyes Chagnon
et vous Obligez :

Votre serviteur

Montréal 17 Dec 1888

L. A. Robeyes

1625

Lettre. Autorisation
de payer.

L.A. Robarge

Lettre Autorisation
de payer.

L.A. Robarge

17 dec 1888

P27/D1,35

1625

P27/D1,35

Justices de Montreal

H. Malinje Dem.
L. L. Lalonde
La Ville de Longueuil

T. D.

Le Demandeur en cette cause, dame
main levée de la saisie en cette cause
peut entre les mains de la Ville de
Ste Genevieve, de la Ville de Longueuil
Messieurs Robey & Chapou, M. Robey,
et Louis Piesant.

Montreal 25 Dec 1858
J. J. Beauchamp
avocat du Demandeur

1626

P27/D1,35

[Blank page]

No 1622
 1626

 C. S. Montréal
 H. Malinje
 E. S. Lalonde
 La Ville de Rougemont
 Mais leie de la
 Sainc arret
 Prod. Dec. 1888

 26 Dec 88

1627

P27/D1,35



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,35

1627

ON THIS Eleventh day of the month of January April,
in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty nine.

At the special instance and request of Joël B. Baffet, of the City of
Montreal, Esquire, and Robert Moat, Esquire, at present
residing in England, in their quality of sole surviving
Executors and Administrators, under the Last Will and
Testament of the late William Workman, in his lifetime
of the said City of Montreal, Esquire, bearing date and
executed before me Theo. Doucet and colleague Notaries,
on the twenty seventh day of September, eighteen hundred
and seventy seven, and duly registered.

the assignees, cessionnaires, named in the ~~foregoing~~ deed of transfer to them
granted by Thomas Workman, of the said
City of Montreal, Esquire.

the grantor, cedant, therein also named, and passed before THEODORE DOUCET, the
undersigned, Notary, on the twenty eighth day of the month of December,
eighteen hundred and eighty eight.

I, the undersigned Notary Public, duly commissioned and sworn in and for that
part of Canada, heretofore constituting the Province of Lower Canada, now the Province
of Quebec, residing in the City of Montreal, in the said Province, personally went to
the office of the town of Sainte

Amigonde

where being and speaking to M. Ducharme, the Surintendant
Measurer thereof

I signified unto the said The Municipality of the
town of Sainte Amigonde.

the said foregoing transfer, by serving upon them, speaking as aforesaid,
a true copy of the said transfer, together with a duplicate of the certificate of its
registration attached to said copy, and also a copy of these presents, forbidding at
the same time, the said The Municipality of the town of
Sainte Amigonde

to pay to any other person or persons than the said Joël B. Baffet
and Robert Moat, is qualifiés the sum of money transferred under
and by virtue of the said transfer, on pain of paying twice.

THUS DONE AND SIGNIFIED, at Montreal aforesaid, on the day, month and
year, and at the place first above written, under the number twenty six
thousand four hundred and fifty four and I have signed,
in testimony of the premises.

Signed Theo. Doucet, N. P.

A true copy of the original hereof remaining
of record in my office.

Theo Doucet

No 26456

~~June~~ April, 1889.

Signification
at the request of
Joel. G. Baker, et al, equal
upon

The Municipality of the
Town of Sainte-Léonarde
of

a Transfer with Subrogation
granted by Thomas Workman
Esq^r to the former, 28th
December, 1888. Theo. Doucet, N. P.

First copy.



P27/D1,35

1627

P27/D1,35

1627



BUREAU DES LA
DIVISION D'ENREGISTREMENT DES COMTES D'ROCHELAIN ET DE JACQUES-CARTIER.

*Je soussigné, notaire que copie du présent document a été déposée enregistrement
dans le Bureau à trois heures quinze minutes de l'après-midi, le
septième jour du mois d'Avril mil huit cent quatre-vingt-huit
dans le Régistre N. Vol. 5 et sous le numéro vingt-huit
Mille cent cinquante (29108)*

On This Twenty eighth day of the month of
December, in the year of our Lord, one thousand
eight hundred and eighty eight in the afternoon.
Before the undersigned Public Notary, duly
commissioned and sworn in and for that
part of Canada, heretofore constituting the
Province of Lower Canada, now the Province
of Quebec, residing in the city of Montreal, in
the said Province:

Personally came and Appeared:
Thomas Workman, of the said City of Montreal
Esquire,

Who for the consideration hereinafter mentioned,
hath assigned, transferred and made over, and
by these presents, doth assign, transfer and
set over, with promise of warranty, as regards
his acts and deeds only, quant à ses faits et
promesses seulement, to Joel C. Baker, of the
said City of Montreal, Esquire, and Robert Mout,
at present residing in England, Esquire, in
their quality of sole surviving Executors and
Administrators appointed under the Last Will
and Testament of the late William Workman,
in his lifetime of the said City of Montreal,
Esquire, and bearing date and executed before
Me. Theo. Doucet, and Colleague Notaries, on the
twenty seventh day of September, eighteen hun-
-dred and seventy seven, and duly registered;
the said Robert Mout, being hereto represented
and hereinacting by the said Joel C. Baker, his
duly constituted Attorney, under a certain

1.

Power of Attorney, bearing date and executed before Mr. Theo. Dorset, Notary, on the thirteenth of July, eighteen hundred and eighty three, that is to say;

The one undivided half of the sum of Five Thousand Dollars, to wit: the sum of Two Thousand Five Hundred Dollars, due and owing to the said Transferor by the Municipality of the town of Sainte Genevieve, under a certain Deed of Sale, to them granted by Charles Edouard Schuller, et al es qualites, and by the said Thomas Workman, of those five certain lots of ground situate in the town of Sainte Genevieve, and known, under the numbers (811, 812, 813, 814 and 815), Eight hundred and eleven, Eight hundred and twelve, Eight hundred & thirteen, Eight hundred and fourteen, and Eight hundred and fifteen, on the official plans and Book of Reference of the Parish of Montreal, the said deed of Sale, bearing date and executed before Theo. Dorset, Notary, on the twenty fourth day of August, eighteen hundred and eighty six, and registered in the registration Division of Hochelaga and Jacques Cartier, on the 18th September, 1886, under the No 20535; together with interest at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually on the first of May and of November in each year, reckoning from the first day of November last.

the said assignor, hereby subrogates (subroge).

the said cessionnaires, and their successors and assigns, in all the rights, mortgages and privileges of him the said assignor, resulting in his favor in any way, or from any cause or reason whatsoever.

To have, hold, receive, take and enjoy, all and singular the hereby assigned sum of money and other the premises unto the said cessionnaires their successors and assigns, from henceforth and for ever, with full power and authority in favor of the said cessionnaires, their successors and assigns to prosecute the recovery of the said hereby transferred sum of money, and other the premises either in the name of the said assignor or of them the said cessionnaires, the whole however at the sole cost and expense of the latter.

This Transfer, is thus made for and in consideration of the like sum of money which the said assignors acknowledge to have received from the said cessionnaires, to whom a full general and final Acquittance and Discharge is hereby given and granted.

And for the signification hereof, the parties have constituted the bearer of these presents, their Attorney to whom they give all necessary power and authority to that effect. For thus &c.

And for the execution hereof the said parties have elected their domicile at their present respective places of residence herein above mentioned. Where &c. Promising &c;

P27/D1,35

1627

Thus Done and Passed, at the City of Montreal,
in the office of Theo. Doucet, the undersigned
Notary, under the number twenty six thousand
and thirty three of his original deeds of record
on the day and year first above written, and
the said parties hereto have signed with me
the said Notary, these presents having been
first duly read in their presence.

Signed/ Thomas Workman.

" J. C. Baker.

" Robt. Moat.

" per J. C. Baker.

" Theo. Doucet. N.P.

A true copy of the original heretof remaining
of record in my office.

Theo Doucet

H.

No 26033. 1627

28th December, 1888.

by Transfer and Subrogation

by

Thomas Workman Esq^r

to

Joel G. Baker Esq^r val es qts

789 words

Second copy.

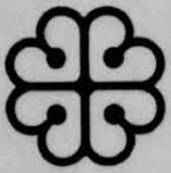


P27/D1,35

1627

1627

P27/D1,35



Pièces réunies

FIN

1628

P27/D1,35

DÉLAVÉ

1628

Demande de Bâties
un Pond

J. P. Fontaine

Montreal 31 Dec 88

Le Soussigné demande
humblement la permission
de bâtir un passage en
dehors de la Rue du Canal
à environ 12 pieds du
niveau de la rue; En
vous remerciant à ce de -
mander vous priez

Votre très humble
J. P. Fontaine

31/12/88

P27/D1,35

Liste des Membres
 de la paroisse de
 St. Dominique
 1888

Liste des membres de la bande

A. J. Rabette	556	Albert
Georg Plante	220	Aqueduc
R. Brunet	296	des Seigneurs
Jos. Lapresse	187	Workman
A. Bonnerille	191	" " "
W. Lachapelle	"	" " "
C. Constantineau	257	Relisle
M. Harlet Harlet	146	Le Maire ^{St. Henri}
W. Blain	147	Workman
Jos. Rivet	276	" " "
A. Beaudry	187	" " "
Jos. Lalonde	185	" " "
Jos. Mantha	313	" " "
A. Mantha	"	" " "
X. Groulx	205	" " "
P. Gauthier	363	" " "
E. Barsalou	72	" " "
A. Lahaie	2257	Notre Dame
L. Labelle	2051	" " "
G. Labelle	"	" " "

P27/D1,35

R. Leroux 146 Belisle
 W. Raby Aqueduc St Gabriel
 A. Raby " " " " " "
 W. Mantel 188 Le Maire St Henri
 D. Lafond 188 Murray
 J. Bière 187 Wakarusa
 Mr. R. Picard Professeur
 coin Craig et St Laurent
 Mr. A. Raby Président
 R. Leroux Sec.

Voici donc Mr. Poirier
 quel Etat de la bande
 de la bande de la bande
 Monsieur Sambour Major
 Mr. le Professeur
 Picard \$150

Chaque membre est responsable de son
 instrument.

La batterie appartient à la bande

Espérant que vous
 attirerez quelque attention à notre demande, nous
 prions si le conseil nous vient en aide, et nous
 notre costume le jour de la Fête-Rose.

Je suis
 votre très humble
 serviteur
 R. Leroux
 Sec.

A. Monsieur le Maire
 et
 Messieurs les Conseillers
 de la Ville de St. Cunigonde

Messieurs

Le humble requête
 des soussignés, contribuables et résidents
 de la Ville de St. Cunigonde, prient res-
 pectueusement votre Honorable Conseil.

Que vu l'augmentation de la
 population de la Ville de St. Cunigonde
 et de ses alentours, le corps de police
 avec le système, actuel, est tout à fait
 insuffisant pour sauvegarder la propri-
 eté et la vie, des citoyens. Qu'en con-
 séquence, vous voudrez bien, augmenter
 le nombre, des hommes de police, et
 faire faire la garde toute la nuit, depuis
 onze heures, du soir jusqu'à cinq heures
 du matin, et par ce moyen, les citoyens
 seront protégés d'une manière convenable.
 Et vos requérants ne cessent de prier.

J. L. Gypicot M. D.
 J. A. G. Lévesque M. D.
 Thérèse Fontaine
 A. Valois M. D.

P27/D1,35

W. P. P. P. P.
 Martin O'Neil -
 Joseph Martineau
 J. Desmond
 Isai Varré,
 Theodor Laberge
 Joseph Bourdon
 Narcisse Moreau Leie,
 Henry Elliot
 Frédéric Baizier,
 J. S. Minard
 D. Lanthier
 H. H. Proctor
 Louis Desjardins
 Paul Desjardins
 et Loria
 J. P. P. P.
 M. Legault
 J. P. P. P.
 E. Marchand
 Jos. P. P. P.
 by Courville
 Israel Verdor
 P. P. P. P.
 Jean Baptiste Gariniere
 Narcisse Blain
 Louis P. P.
 Y. Y. Y.
 Napoleon Lacombe
 Francois Robert
 Joseph Robert

P27/D1,35

Joseph Marcotte
 J.B. Bouchier
 G. Leroux
 L. Laurier
 Joseph Chaput
 Eusibe St Pierre
 Jules Lévesque
 Jules Beyerle
 Jos Gagneau
 Wm. J. Poirier
 C. Mallette
 Ed Masson
 L. Leouillard
 N. Deschamps
 G. Sibean
 Eugene Lamare
 Moise St Orge
 H. S. Chadillon
 M. Lanier
 F. de Lefebvre fils
 Henri Lamorice
 James Rogers
 J. Ethier
 Alexandre Ethier
 Gideon Dubord
 P. Monette
 Marc Noël
 J. Baptiste Houtouin
 L. Renaud
 W. Robert
 Jean Baptiste Anselme

1678.73.

*Demande
d'augmenter la
police*

Plusieurs citoyens

*Demande d'augmenter
la police -
Plusieurs citoyens*

1861.

P27/D1,35

1628B

P27/D1,35

16286

16286

Demande de
Chaussures
Police

Demande
de chaussures

Balein

1888

Ville St^e Genevieve
M^r Le maire
et messieurs les conseillers

Messieurs
Je vous presente une petite
petition en bien voulant
nous acorder une demande
c'est de nous chausser de une
paire de botte pour le feu
qu'on peut pas se passer
dans c'est circonstance.
Voyant que tous autres
station que celle ci en ont
tous deux paire par anné
mais nous seront pas si
gourmant voyant que

P27/D1,35

vous en avez point donner
encore on demande seulement
une paire par année.

Je suis votre serviteur

Joseph Page

constable Jos. Beausauleil
" " H. Proulx
" " G. Proulx
" " A. Pinette

P27/D1,35

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de la ville de *Ste. Cécile* et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de *Theophile Pattenau* mentionné

Signé à *Ste. Cécile* ce *Septième* jour de *Mars* mil huit cent quatre-vingt-neuf.

J. P. Pattenau
Maire

E. Ducharme
Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de *Montreal*

Je, *Theophile Pattenau* *Hyotellier* de la ville de *Ste. Cécile* dans le Comté de *Beauce* dans le District de *Montreal* désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au No. *3204* rue *Notre Dame* en la ville de *Ste. Cécile* comté de *Beauce* District de *Montreal* Quartier sud poll No 2

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

T. Pattenau
(Signature,)

Assermenté pardevant moi, à *Ste. Cécile* ce *Septième* jour de *février* 1889

A. S. Delisle J. P. District de *Montreal*

Je *Urie Delisle* étant dûment assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont électeurs dans la ville de *Ste. Cécile* Quartier sud poll No 2 et y sont domiciliées et que leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs dernière faite et complété; et le déposant a signé.

Urie Delisle

Assermenté à *Ste. Cécile* devant moi, ce *Septième* jour de *février* 1889

A. S. Delisle J. P.

Hotel No 1619
APPLICATION
DE
Theophile Pattenau
No 3204 rue *Notre Dame*
de *Ste. Cécile*
Quartier sud poll
No. 2
7 Feb 1889
Urie Delisle

P27/D1,35

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de la ville de *St. Cuvigonde* et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de *Theophile Patenaude* mentionné

Signé à *St. Cuvigonde* ce *Septième* jour de *Mars* mil huit cent quatre-vingt-neuf.

[Signature]
Maire

[Signature]
Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de *Montréal*

J. E. Theophile Patenaude, Hotelier
de la ville de *St. Cuvigonde*, dans le Comté de *Notre-Dame*
dans le District de *Montréal* désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au *No. 3204 rue Notre-Dame* en la ville de *St. Cuvigonde* comté de *Notre-Dame* District de *Montréal* Quartier sud poll *No 2*

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

[Signature]
(Signature,)

Assermenté pardevant moi, à *St. Cuvigonde* ce *Septième* jour de *février* 1889

A. S. Delisle J. P. District de *Montréal*

Je *Urie Delisle* étant dûment assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont voteurs dans la ville de *St. Cuvigonde* Quartier sud poll *No 2* et y sont domiciliées et que leurs noms se trouvent sur la liste des voteurs dernière faite et complété; et le déposant a signé.

Urie Delisle

Assermenté à *St. Cuvigonde* devant moi, ce *Septième* jour de *février* 1889

A. S. Delisle J. P.

Hotel No 1629

APPLICATION

Theophile Patenaude
No 3204 rue Notre-Dame
St. Cuvigonde
Quartier sud poll
No. 2

[Signature]

7 Feb 1889

P27/D1,35

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux résidant
en la Ville Ste Genevieve
certifions par les présentes que *Theophile Pattenaud*
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au No. 3204 rue
Notre Dame en la Ville Ste Genevieve, comté
de Hochelaga, District de Montréal Quartier sud poll No 2
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne tel qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *treizieme* jour de *février*
mil huit cent quatre-vingt *neuf*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC }
Cité et District de Montréal

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS
de la Cité de Montréal,
et
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
seurs pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
légal et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé
pour la somme de DEUX
CENTS DOLLARS, le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos héirs, exécuteurs et
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et réglemens qui sont ou
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présentes obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce jour
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la }
présence de }

Conseiller

SIGNATURES.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

- A. Cabelle*
- Barile Barrette*
- Regis Martel*
- P. B. Hoque*
- Joseph St. Pierre*
- Th. Thibert*
- Gilbert Daniel*
- Amelle Champagne*
- Joseph Thibault*
- Etienne Pilon*
- Jules Martel*
- Frederic Bisier*
- Joseph Yvan*
- Giles Lévesque*
- P. J. Minard*
- H. Proton*
- Edm. Robour*
- Ernest Payette*
- Alcandre Martel*
- Joseph Chartrand*
- Ch. Desmeules*
- C. Couville*
- Yves Lavoie*
- B. Robitaille*
- Y. Daniel*

- 94 Labonte*
- 3250 Notre Dame*
- 55 Vinet*

1624A

P27/D1,35

^{1624A}
Lettre Catholique Française
John Edouard

ST-JOSEPH.
No. 306, RUE RICHMOND.

Montréal, Janv 28th 1889

Mex Ducharme
Sec. Gen. de la Ville de
St. Genevieve

Cher Monsieur
J'ai lu les Consti-
tutions de "Catholique Française"
et j'en parlai à mon
Administrateur de l'Arche-
diocèse, qui m'a dit qu'il
n'y avait rien qui fut con-
damné par l'Église

Votre très respectueux
serviteur
John Edouard
Vic. à St. Antoine

68/1/Ar

225
0.549
0.5201
509
15.01

28 Janv 89

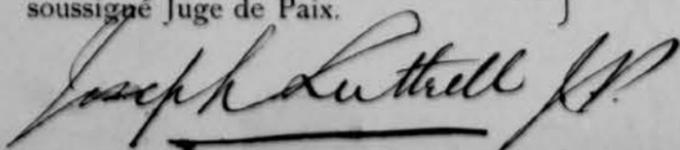
P27/D1,35

Province de Québec,

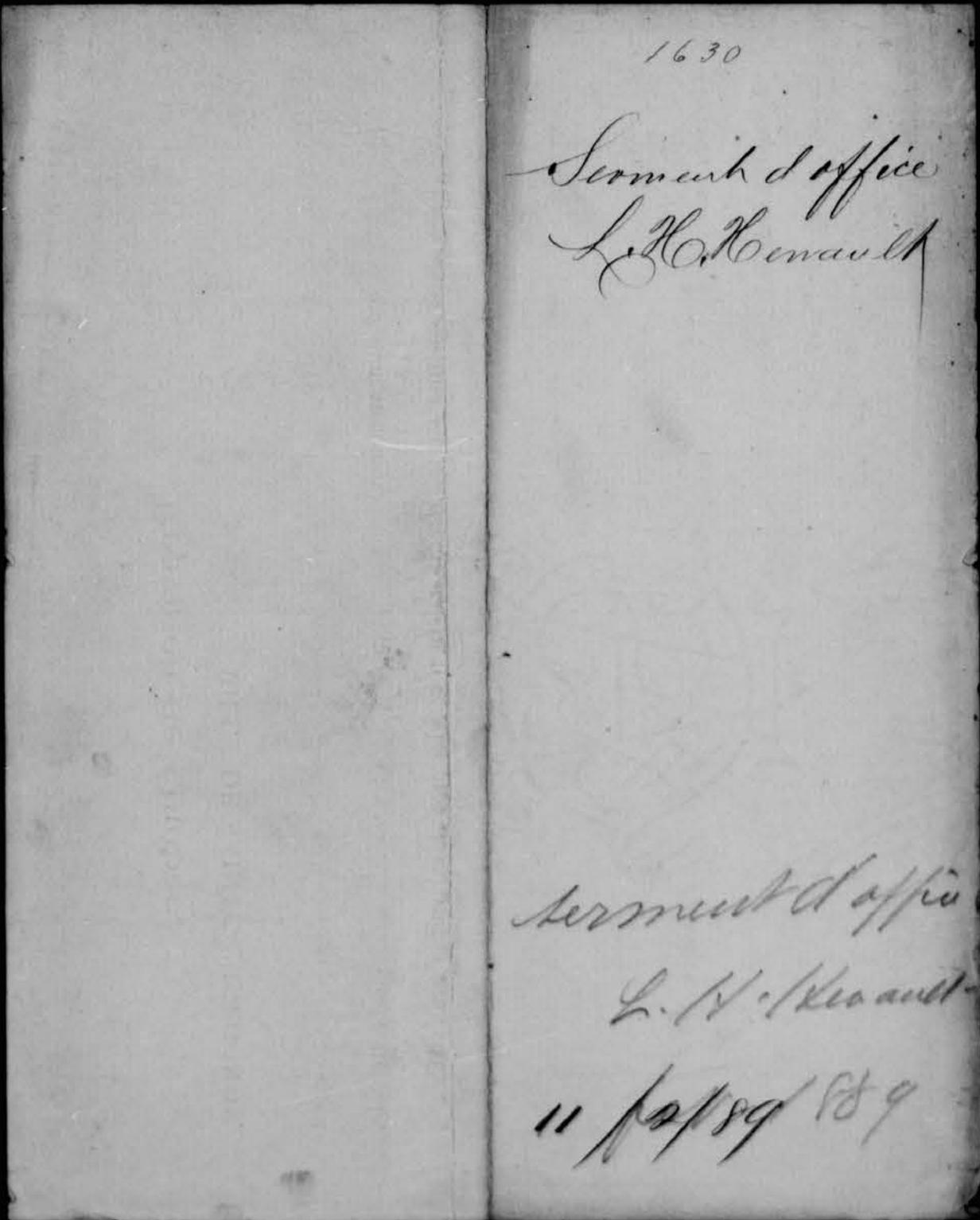
VILLE DE SAINTE-CUNEGONDE.

JE, *Louis Henri Renaud* ayant
été dûment nommé *Maire* de cette ville,
fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et
cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me
soit en aide.

Assermenté ce *vingt-neuf*
jour du mois de *Février* 188*9*
à Sainte-Cunégonde, pardevant moi le
soussigné Juge de Paix.



P27/D1,35



1630

Permis d'office
L. H. Renaud

Permis d'office
L. H. Renaud

11 p. 189/189

P27/D1,35

Conse

30. Aucune municipalité ne devra permettre la récolte de la glace ou son emmagasinement sans une autorisation du Conseil local.

31. La glace ne sera prise que dans les ruisseaux d'eau courante, les rivières ou les grands lacs à tel endroit assez éloigné d'égouts de toute espèce, pour qu'elle soit absolument pure. Elle ne devra pas être prise de l'endroit où se décharge l'égout d'un cimetière.

32 Il est absolument défendu de prendre de la glace dans les carrières.

33. On ne devra pas permettre d'emmagasiner de glace de qualité inférieure, pas même

au-dessous

59

- E. P. LACHAPELLE, M. D., Président, Montréal.
- REMI F. RINFRET, M. D., Québec.
- HENRY R. GRAY, L. P., Montréal.
- C. E. LEMIEUX, M. D., Québec.
- J. B. GARNEAU, M. D., Ste. Anne de la Pérade.
- R. L. MACDONNELL, M. D., Montréal.
- HON. A. H. PAQUET, M. D., St. Cuthbert.
- ELZEAR PELLETIER, M. D., Secrétaire, Montréal.

M le Maire

St. Cuthbert

Monsieur, vos répléments étant enlevés entre les mains de l'imprimeur, je vous envoie une copie des clauses qu'ils contiennent relativement à la prise de glace et à son emmagasinement.

Le Conseil provincial compte sur vous pour faire exécuter ces répléments dès maintenant et empêcher l'emmagasinement de toute glace prohibée, que cette glace soit destinée à la consommation des habitants de votre municipalité ou de celle de Montréal.

Respectueusement
Elzéar Pelletier

see

P27/D1,35

1 6 3 0 A

Conseil Provincial d'Hygiène.
(Province de Québec.)

E. P. LACHAPELLE, M. D., Président, Montréal.
REMI F. RINFRET, M. D., Québec.
HENRY R. GRAY, L. P., Montréal.
C. E. LEMIEUX, M. D., Québec.
J. B. GARNEAU, M. D., Ste. Anne de la Pérade.
R. L. MACDONNELL, M. D., Montréal.
HON. A. H. PAQUET, M. D., St. Cuthbert.
ELIEAR PELLUTIER, M. D., Secrétaire, Montréal.

76, RUE ST. GABRIEL.

Montréal, 5 jan. 1889

M le Maire

St. Cuthbert

Monsieur, vos répléments étant encore entre
les mains de l'imprimeur, je vous envoie
une copie des clauses qu'ils contiennent
relativement à la prise de place et à son
enmagasinage.

Le Conseil provincial compte sur vous pour
faire exécuter ces répléments dès maintenant
et empêcher l'enmagasinage de toute place
prohibée, que cette place soit destinée à la
consommation des habitants de votre
Municipalité ou de celle de Montréal.

Respectueusement
Eugène Pelletier

see

1630 E

Conseil Provin-
cial d'Hygiène

Elz Pelletier

5 Janvier '89

P27/D1,35

1 5 3 1 1 A

P27/D1,35

1631
Refusé

St. Cécile 18 fév 1889

M^{rs} Les Conseillers

Pourriez-vous me permettre
de placer un Engin de trois
ou quatre force dans la Chaudière
de M^{rs} Sachasse, ce petit engin
marchera que l'après midi
de une heure à cinq ou six heu-
res, nous le veillerons. com-
me si y a'était un foël. il y
a bien des fournaises qui
sont aussi grosse que ce
petit Engin. Volonté que j'aurai
s'il y a des augmentations d'as-
surance pour les Chaudières
qui entretiennent cet Engin
je n'aurai la difficulté
Volonté de Wilfrid Cyr. - 30 Rue Payette

P27/D1,35

1631

Demande la permis
 si un de pour l'usage
 Melpis Cyr

18/2/81

P27/D1,35

Conseil Provincial d'Hygiène.
(Province de Québec.)

E. P. LACHAPPELLE, M. D., Président, Montréal.
REMI F. RINFRET, M. D., Québec.
HENRY R. GRAY, L. P., Montréal.
C. E. LEMIEUX, M. D., Québec.
J. B. GARNEAU, M. D., Ste. Anne de la Pérade.
R. L. MACDONNELL, M. D., Montréal.
HON. A. H. PAQUET, M. D., St. Cuthbert.
ELZEAR PELLETIER, M. D., Secrétaire, Montréal.

76, RUE ST. GABRIEL.

Montréal, 16 Jan. 1889

M. Williams & Co
Sec Bureau d'Hygiène de Ste Anne de la Pérade

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil croit savoir qu'une loi favorisant la distribution gratuite du vaccin devra être soumise à la législature actuellement en session.

Quant aux retours de la mortalité, le Conseil Provincial n'a pas le pouvoir d'exécuter des crématoires ce que vous demandez mais nous recommandons fortement de faire avec les plus grandes diligences de ces crématoires les arrangements nécessaires à cet effet. - La ville de Montréal se trouve bien parait-il - il des arrangements conclus avec elle à ce sujet.

Très respectueusement

Elzéar Pelletier
Sec

1631 ^a

Lettre re Vaccin
gratuit.

Conseil Provincial
& Hygiene

16 Janvier 87

P27/D1,35

1 5 3 1 A

P27/D1,35

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux résidant
en la ville de *Ste. Cécile*
certifions par les présentes que *Joseph Gravel* Hotelier
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au No. 3317 rue *St. Pierre*
Dame en la ville de *Ste. Cécile* District de *Montréal*
conté de *Wachelaga*
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne tel qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entre-
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *vingt-neuvième* jour de *février*
mil huit cent quatre-vingt *neuf*

SIGNATURES.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

- J. Bte. André*
- Alphonse Trudeau*
- Henri St. Denis*
- Maurice Robitaille*
- G. A. Lavoie*
- Olivier Lafrance*
- F. H. Morin*
- Jos. Lavigne* J.P.
- Nazaire Paquette*
- Antoine Poirier* J.P.
- Jos. Bourdon* J.P.
- Magloire Langlois*
- Auguste Landry*
- Wilfrid Gauthier*
- Antoine Levesque*
- Léon Bessette*
- J. H. Gauthier*
- Jacques Piquet*
- Henri Gauthier*
- Ostave Brimault*
- Carolle Gibeau*
- L. Guillard*
- J. G. H. H.*
- Jos. Rivest*
- Louis Leblanc*
- Ben. Sanier*

h Lem
Louis Mangen
Joseph Chasport
D. Lavoie
N. Deschamps
Eleophas Leclerc

CHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
sionnaires, en vertu de la Loi relative à la vente de Liqueurs Spiritueuses,
pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
de Québec, savoir le sus-nommé
pour la somme de DEUX

DOLLARS, et le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS
égale et courante, pour le paiement fidèle et entier
à tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et

causes par ces présentes.
ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une License pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pour être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et conformément à tous les règles et régléments qui sont
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présentes ob-
ligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité
et effet

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et
ce jour
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la
présence de

Conseiller

P27/D1,35

PROVINCE DE QUEBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux résidant
en la Ville Ste. Cécile
certifions par les présentes que Joseph Gravel Hotelier
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public,
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au No. 331 rue Notre
Dame en la Ville Ste. Cécile District de Montréal
conté de Hochelaga
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit
d'une bonne réputation et une personne tel qu'il convient pour tenir une maison
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépen-
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entri-
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le dix-neuvième jour de février
mil huit cent quatre-vingt-neuf

4 Seings
Louis Mangen
Joseph Chaput
D. L. Lavoie
N. Deschamps
Alexandre Leclerc

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
sors, de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
de Québec, savoir le sus-nommé
pour la somme de DEUX
cents
DOLLARS, et le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS
de pénalité légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et

SIGNATURES.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

- J. Bte. André
- Alphonse Trudeau
- Honore St Denis
- Georges Martineau
- Olivier Lafrenay
- H. N. Maréchal
- Jos. Lavigne
- Marie Paquette
- Antoine Boies
- Jos. Bourdon
- Magloire Langlois
- Georges Lacombe
- Wilfrid Gauthier
- Antoine Desjardins
- Jos. Busselle
- H. L. Gauthier
- Jacques Piquet
- Henri Vanclieff
- Octave Brimault
- Carille Gibeau
- L. Gouillard
- J. G. Hidon
- Jos. Pariseau
- Louis Leblanc
- Ben. Laniel

ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une License pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourra être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présentes obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce jour
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la
présence de

Conseiller

P27/D1,35

PROVINCE DE QUEBEC,
District de *Montréal*

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux *résidant*
en la ville de Lunenburg
certifions par les présentes que *Joseph Gravel*
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou pl.
pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au
Dame en la ville de Lunenburg de
comté de Hochelaga
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est h.
d'une bonne réputation et une personne tel qu'il convient
d'entretien public; que nous avons visité ou connaissons
dances et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des pla
les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus
tien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est sit

Donné sous nos seings, le *vingt-neuf*
mil huit cent quatre-vingt *neuf*

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC }
Cité et District de Montréal

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS
de la Cité de Montréal,
et
du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Succes-
seurs pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie
légale et courante de la Province de Québec, savoir le sus-nommé
pour la somme de DEUX
CENTS DOLLARS, le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé
pour la somme de DEUX CENTS
DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier
de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et
ayant causes par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une License pour tenir
une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la
condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette licence
doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné
pour tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui
est maintenant ou sera par la suite en vigueur, et en accompli et observe
toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et réglemens qui sont
pourront être établis à cet égard par autorité compétente, alors la présentes obliga-
tion sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force
et effet

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux,
ce jour
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la
présence de }

Conseiller

SIGNATURES.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

- J. Bte André*
- Alphonse Trudeau*
- Honore St Denis*
- Ge. Stovetter*
- Oliver Lafrance*
- J. H. Morin*
- Jos. Lavernier* J.P.
- Nazaire Paquette*
- Antoine Poirier* J.P.
- Jos. Bourdon* J.P.
- Magloire Languey*
- Auguste Landre*
- Wilfrid Gauthier*
- Antoine Leandreau*
- Judith Bassette*
- J. M. Gauthier*
- Juques Paquin*
- Henri Paquette*
- Ostene Brimault*
- Caquille Gibeau*
- L. Bouillon*
- J. G. Michon*
- Jos. Riviteau*
- Louis Leblanc*
- Ben. Lanier*

P27/D1,35

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné

Signé à de ce jour mil huit cent quatre-vingt-

Maire

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de *Montréal*

Je, *Joseph Gravel* *Hôtelier* de la Ville de *Ste Genevieve* dans le Comté de *Abouchelaga* dans le District de *Montréal* désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située au No 3317 rue *Notre Dame* en la Ville *Ste Genevieve*, comté d'Abouchelaga, District de *Montréal* Quartier sud poll No 3.

Joseph Gravel

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

Joseph Gravel

(Signature,)

Assermenté pardevant moi, à *Ste Genevieve* ce *vingt-cinquième* jour de *février* 188*9*

A. Delisle J. P. District de *Montréal*

Je *Ulric Delisle* étant dûment assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont voteurs dans la Ville de *Ste Genevieve* Quartier sud poll No 3 et y sont domiciliées et que leurs noms se trouvent sur la liste des voteurs dernière faite et complété; et le déposant a signé.

Ulric Delisle

Assermenté à *Ste Genevieve* - devant moi, ce *vingt-cinquième* jour de *février* 188*9*

A. Delisle J.P.

25 Jan. 1889

refuse

Joseph Gravel
Quartier sud poll No 3
3317 rue Notre Dame
Ste Genevieve

APPLICATION

Hôtel No 1632

P27/D1,35

1633

1633

Recommandation à
Philippe Barry
par J. Dagenais

Recommandation à
Philippe Barry
par J. Dagenais

28/2/89

Ville St Henri Genier 28
1889

Je connais Monsieur Philippe
Barry depuis plusieurs années
je le connais comme hôtelier
Depuis un ans aucune plainte
n'a été portée contre lui en
conséquence je puis vous le
recommander comme parfaitement
qualifié pour tenir un
hôtel

J. Dagenais

1 6 3 4

P27/D1,35



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,35

Stq. Cunegonde Water Works—St. Henri Water Works

CHARLES BERGER ET AL.

Contractors and Administrators

Head Office, 12 Place d'Armes, Montreal
St. Henri Office, 3649 & 3651 Notre Dame St., St. Henri
St. Cunegonde Office, 3115 Notre Dame St., Ste. Cunegonde
Pumping Station, 900 Wellington St., Montreal
Work Shop, 3642 Notre Dame St., St. Henri

OFFICE, 3115 NOTRE DAME STREET,

St. Cunegonde,

1 Mars 1889

A M^r le Maire & M^{rs} les Conseillers
de la Ville de St^e Cunegonde

Messieurs
Nous avons l'honneur de vous
soumettre une liste des personnes
qui nous avons l'intention de faire
poursuivre pour arriérés de taxe d'eau
Veuillez S. V. P. passer nos réclamations
à cet effet

Nous avons l'honneur
de vous adresser nos vœux

Ch. Berger
Administrateur

1634

Liste d'annuaires
de la ville
de Québec

1/3/89

P27/D1,35

1634

P27/D1,35

1634

N. Name			
.. 3013	Joseph Mallette, Hotelier	3 trimestres Rout. Nov. Fev.	# 30.42
.. 3055	Det P. Carriere	2 trimestres Nov. Fev	4.76
.. 3073	Henri Belleville driver	2 trimestres Nov + Fev.	4.38
.. 3169	Louis Lamontagne Commis.	2 trimestres . Nov + Fev.	3.64
.. 3177	Louis Mongeau barbier	2 trimestres Nov + Fev.	7.78
.. 3237	Honoré Sheares Charpentier	2 trimestres Nov + Fev	4.38
3253	Nap. Duquette foreman	2 trimestres Nov + Fev.	4.76
3273	P. Peterson briguetier	2 trimestres Nov + Fev.	4.76
R 3269	Emery Daoust journalier	2 trimestres Nov + Fev.	4.76
3190	Noël Chatelet cordonnier	3 trimestres Rout. Nov + Fev.	5.46
Labonte	Mrs. Donais journal	73 2 trimestres Nov + Fev	3.26

P27/D1,35

Labonté	Maxime L'Ecuyer	journer	99	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
Map.	J. Ellis. Claworth	foreman	50	2 trimestres	Nov + Dec	7.88
	J.B. Ratelle	peintre	72	2 trimestres	Nov + Dec	4.00
Moulin	Gaudias Leclair	journer	31	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
William	J.B. Lefebvre	journer.	5	2 trimestres	Nov + Dec.	3.64
Binet	Amédée Roy	finisher	51	2 trimestres		3.64
Work	John Fitzgerald	labor.	114	2 trimestres	Nov + Dec	5.52
	Joseph Giguère	peintre	116	3 trimestres	A. Dec + Nov	5.46
	Jos. Gabelle		116	3 trimestres	A. Nov + Dec.	5.46
	Patrick Charron	cloutier	128	3 trimestres	A. Nov + Dec	6.57
	Joseph Latour	mouleur	152	3 trimestres	A. Nov + Dec	4.89

P27/D1,35

Work

R 186	Joseph Bernard charretier	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
212	Chs. J. Poirier agent	2 trimestres	Nov + Dec	4.00
246	Albert Beauvry boulanger	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
298	Edmond Boyer peintre	2 trimestres	Nov + Dec	3.26
310	George Dubord epicier	2 trimestres	Nov + Dec	4.76
318	Olivier Quevillon Charretier	3 trimestres	R. Nov + Dec	5.46
320	Amédée Lapointe menuis.	2 trimestres	Nov + Dec	4.38
344	M ^{re} Cecile Cloutier	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
338	Athanase Cardinal boulanger	2 trimestres	Nov + Dec	4.00
175	Joseph Bélair Chapelier	2 trimestres	Nov + Dec	3.64
177	Leophas Lotté ferblantier	2 trimestres	Nov + Dec	4.38

P27/D1,35

Work

181 Horace Hurlbutier forblantier
2 trimestres Nov & Dec 2.88

253 Charles Roy menuis.
3 trimestres A. Nov & Dec 4.89

263 Pierre Lépine
3 trimestres A. Nov & Dec 5.46

321 Olivier Mercier journ.
2 trimestres Nov & Dec 3.26

Delisle

138 R. Bouchard
2 trimestres Nov & Dec 3.64

190 George Rivard mouleur
2 trimestres Nov & Dec 3.64

260 Mrs. Leger Charretier
2 trimestres Nov & Dec 5.39

227 Jules Brière boucher
2 trimestres Nov & Dec 7.00

Albert

608 Wm H. Robertson
2 trimestres Nov & Dec 5.84

608 Mrs. Robert charretier
3 trimestres A. Nov & Dec 8.46

704 George Dubois
2 trimestres Nov & Dec 3.64

P27/D1,35

Albert

730 Joseph Hoisy finisher
2 trimestres Nov & Dec 4.38

732 Albert Laurencelle
2 trimestres Nov & Dec 3.64

744 Joseph Boucher commercant
3 trimestres A. Nov & Dec. 11.82

754 Joseph Wheaton
2 trimestres Nov & Dec 6.76

St Jac.

1461 George Beauchamp Jouv. n.
3 trimestres A. Nov & Dec 5.46

1475 David Rochon menuis
2 trimestres Nov. & Dec 4.00

1485 M. Frank Duncan
4 trimestres M. A. M. St. 13.28

1565 Louis Labriche boucher
2 trimestres Nov & Dec 8.28

1591 Jas. Foley charretier
2 trimestres Nov & Dec 6.28

1597 Edmond Guedeau Cordou.
2 trimestres Nov & Dec 3.26

1460 Alex. Roy
2 trimestres Nov & Dec 3.64

P27/D1,35

St Jac.

R 1464	Byrille Régnier	Mill W.	2 trimestres	Nov & Dec	3.26
1466	Map. Rochon	platrier	2 trimestres	Nov & Dec.	3.26
1472	Joseph Jacques		2 trimestres	Nov & Dec	3.26
1482	Arthur Hinmelson		2 trimestres	Nov & Dec	3.64
1542	Amable Martineau	ferblantier	3 trimestres	A. Nov. & Dec	6.00
1556	James Welsh	charretier	2 trimestres	Nov & Dec	6.66
1564	Henry Hutorok	agent	2 trimestres	Nov & Dec	9.00
1636	James Muir	Jardinier	2 trimestres	Nov & Dec	4.76
1598	Adolphe Gingras	fongeron	2 trimestres	Nov & Dec.	3.26
74	Ethor Stacey	cloutier	3 trimestres	A. Nov. & Dec	6.57
76	Thomas McShane	commis	3 trimestres	A. Nov & Dec	5.46

Lussuel

P27/D1,35



Pièces réunies

FIN

P27/D1,35

1635

1635

Demande d'aide
Bande St. Cuvygonde

St^e Cuvygonde 2 Mars 1889

Mrs. le Maire
et Conseillers.

Il n'est pas hors de votre connaissance que des démarches furent faites auprès de vous dans le but de venir en aide à la bande de St^e Cuvygonde pour l'achat d'un accoutrement qui lui permettrait de figurer avec plus de convenance auprès des autres bandes de Montréal et des environs.

Demande d'aide
Bande St. Cuvy

2 Mars 1889
2/3/89

Les progrès que cette jeune bande ont fait depuis

P27/D1,35

1635

sa formation sont une garantie
de bon maintien, et en prenant
notre demande sous votre haute
considération, nous nous gardons
bien d'en douter, vous aurez l'o-
bligeance de faire pour nous
ce que deux municipalités voisi-
nes ont fait pour des fanfares
établies parmi eux. De notre
côté nous nous engageons à être
à la disposition de la municipa-
lité pour toutes fêtes religieuses
ou de charité.

Espérant que vous
voudrez bien porter quelque attention
à notre demande nous demeu-
rons Messieurs

Vos très humbles

A. Rabpp
Président

^{serviteurs}
R. Leroux
Secrétaire

P27/D1,35



76, ST. GABRIEL,
MONTREAL.

4 Mars 1889

Mons le Secrétaire. Prés.

Monsieur *Ste Cécile*

On attire l'attention du Conseil Provincial sur le fait que les Abattoirs dans votre Municipalité ne sont pas tenus dans les conditions voulues pour qu'ils soient sans danger non-seulement pour les personnes qui résident dans leur voisinage mais encore pour celles qui se servent de la viande qui en provient.

Le Conseil Provincial, en conséquence vous prie de communiquer cette lettre aux membres du Bureau d'Hygiène de votre localité avec instruction de mettre à exécution les règlements qu'il a faits concernant les abattoirs page 14 art. 24, 25, 26, et d'en faire eux-mêmes dans le cas où les règlements du Conseil ne seraient pas jugés suffisants pour mettre fin à l'état de choses actuel.

J'ai l'honneur d'être
votre dévoué serviteur
G. B. B. B.
Secrétaire

P27/D1,35

1638^a
Lettre conseil
Provincial
d'Heyjens
re Abattours

4 Mars / 89



1635A

P27/D1,35

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la ^{vill}municipalité de ^{Wochbep}Ste. Cyprien dans le comté de ^{Montreal}Montreal district de ^{Julie Martineau}Montreal certifions par les présentes que ^{dans la ville de Cyprien}qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public, pour vendre en détail des liqueurs éniwrantes, à ^{Ben Jutra Dams le 31 81}

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une bonne réputation, et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien public, que nous connaissons la maison en question et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le ^{septies}jour de ^{Mars}mil huit quatre-vingt ^{sept}

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Anthime Gaudreau
Maurice Leclerc
J. B. André
Pierre Gervais
Louis Leblanc
Magloire Langray
Ant. Chabaud
Monsi Vanhieuwenhuyse
Olivier Lafrance
Jos. Bourdon
Jos Bariteau
H. R. Marcotte
Alphonse Tardieu
H. Turvaynier
F. N. Lapierre

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Eugène Lamarre
Dr P. Carier
Octave Pissinault
Th. J. J. J. J.
Cyprien Gibeau
N. Deschamps
L. Bouillard
Ed. Marcotte
Honoré St Denis
G. Geora
Louis Mongeau
Guillaume Labreche
Ludger Barrette
Eugène Dene
Jacques Paquin
Jos. Chaput
Benjamin Vanier
Kamier Paquette

P27/D1,35

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de *Montreal*

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux de la ^{ville} municipalité de *St. Cyprien* dans le comté de *Hochebourg* district de *Montreal* certifions par les présentes que *Julie Martineau* qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public, pour vendre en détail des liqueurs éniivrantes, à *dans la ville St. Cyprien* *Par Notre Dame No 3121*

est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une bonne réputation, et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien public, que nous connaissons la maison en question et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *septième* jour de *Mars* mil huit quatre-vingt *sept*

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Anthime Gaudreau
Maurice Leclerc
J. B. André
Pierre Gervais
Louis Leblanc
Magloire Langray
Ant. Leclerc
Monsi Vanhieuvenhuyse
Chiric Lafrance
Jos. Bourdon
Jos Bariteau
H. R. Marcotte
Alphonse Trudeau
H. Turquier
F. N. Lapierre

Signatures.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

Eugene Lamarre
Dr P. Caron
Octave Pissinault
J. Ph. Desjardins
Hyppolite Gibeau
N. Deschamps
L. Couillard
E. Marcotte
Honoré St Denis
G. Gouin
Louis Mongeau
Guillaume Labrecque
Ludger Barrette
Eugene Serre
Jacques Paquin
Jos. Chaput
Benjamin Vanier
Narcisse Paquette

P27/D1,35

1 6 3 6

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

et

du même lieu

Nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme, à titre d'amende, de six cents piastres en monnaie légale et courante du Canada, savoir : le sus-nommé

pour la somme de deux cents piastres : le sus-nommé

pour la somme de deux cents piastres, et le sus-nommé pour la somme de deux cents piastres, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'étant obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une licence pour tenir la condition de cette obligation est que, si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur, le sus-nommé

paie toutes les amendes auxquelles il pourra être condamné pour toute infraction à la Loi des Licences de Québec de 1878, relative aux maisons d'entretien public et aux restaurants, et en accomplit et observe toutes les dispositions, et se conforme à toutes les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard, par l'autorité compétente ; alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes notre seing et sceau ce jour de mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en }
la présence de nous }

P27/D1,35

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de y mentionné

Signé à ce jour de de mil huit cent quatre-vingt-

PROVINCE DE QUÉBEC, District de *Montreal*

ville JE, *Julie Martineau* de *Ste Cyprien* dans le Comté de *Wacheloupa* dans le district de *Montreal* désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs éniivrantes, située *Rue ~~St Louis~~ Notre Dame N 2371 ville Ste Cyprien*

après serment prêté, déclare et dit que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public

Maire.

Delisle
Secrétaire.

*Reçu par
maire de
ville de
Montreal*

(Signature.)

Assermenté pardevant moi, à ce jour de 18 }

J. P. District de

Je *Ulric Delisle* étant dûment assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vraies signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont électeurs dans *le ville de Cyprien* et y sont domiciliées et que leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs *dans ce district* dernière faite et complétée; et le déposant a signé. *Ulric Delisle*
Assermenté *à Ste Cyprien* devant moi }
ce *septième* jour de *Mars* 1889 }
Ulric Delisle J.P.

*Application de
Licence d'Alcoolique
Julie Martineau*

*Approuvé et délivré
par
Julie Martineau
le 2 Mars 1889*

P27/D1,35

1636A

offre de services
^{gratuits}
comme Medecin
Bureau de Sante

J. R. Leonard

13 Mars 1899

13 Mars 1899

M. J. N. Ducharme

Monsieur,

Neuillez, s'il vous
plaît, transmettre à mes
les membres du Conseil
de S. D. (une) fonds sus, quant
à ce qui concerne mes
services médicaux pour la
Santé publique, je suis
toujours disposé à faire la
même chose que mes
Confrères; c'est à-dire,
en temps ordinaire, donner
mes services gratuitement.

En temps d'épidémie
je suis constamment prêt à

P27/D1,35

une certaine quantité de
travail, je serai prêt
à accepter une résurrex-
tion laissée à la discrétion
de ce dit Conseil.

Votre très-humble,

J. B. Léonard Trés.

P27/D1,35

1637

Sté. Cunegonde Water Works—St. Henri Water Works

CHARLES BERGER ET AL.

Contractors and Administrators

Head Office, 12 Place d'Armes, Montreal
St. Henri Office, 3649 & 3651 Notre Dame St., St. Henri
Sté. Cunegonde Office, 3115 Notre Dame St., Sté. Cunegonde
Pumping Station, 900 Wellington St., Montreal
Work Shop, 3642 Notre Dame St., St. Henri

HEAD OFFICE, 12 PLACE D'ARMES

Montreal, 13. Mars 1889

G. N. Ducharme. Ed.
Sec. Tres. &c.
Sté. Cunegonde.

Monsieur.

J'accuse réception de la votre du 13 courant.
Je suis disposé à vendre et serai dans quelques
jours en état de vous communiquer les conditions
auxquelles je vendrais.

Votre &c.

Chas. Berger. S.

1006

No 1

Offre vente
aqueduc
Ch. R. B.

¹⁶³⁷
Offre vente aqueduc
Ch. R. B.

13⁷ Mars 89
13³ Mars 1889

P27/D1,35

1 5 3 1

P27/D1,35

Bureau de Santé de la Ville de Sainte-Cunégonde

J. H. DORÉ, Président. REV. A. SEGUIN, Curé.
A. S. DELISLE. H. MORIN.

THÉ. CYPHOT, M.D.

JOS. LUTTRELL.

G. N. DUCHARME, Secrétaire.

HOTEL-DE-VILLE,
224 Rue Workman.

Sainte-Cunégonde, 13 Mars. 1889

G. N. Ducharme Sec.
Sec. Bureau de Santé d'Hygiène

Messieurs,

En réponse à la lettre de ce jour me
faisant part de ce que les membres de ce Bureau desi-
raient savoir à quelles conditions ils pourraient compter
en temps advenir, sur mes services comme médecin du
Bureau de Santé de cette ville "je dois vous exprimer ma
surprise. Votre Bureau ne doit pas ignorer qu'à la
dernière assemblée ma lettre de demande leur a été lue.
Que date du 12 ou 15 d'Novembre 1887 une résolution du
Conseil de la Ville de Ste-Cunégonde me nommant médecin
de votre Bureau d'Hygiène a été passée et adoptée. Que
la dernière partie de cette résolution comprenait que le
salaire de cette position devait être fixé par le Bureau
d'Hygiène.

Dans votre lettre, je crois y avoir de deux
choses l'une à savoir. Sait-on que l'on cherche à me

P27/D1,35

Bureau de Santé de la Ville de Sainte-Cunégonde

J. H. DORÉ, Président. REV. A. SEGUIN, Curé.
A. S. DELISLE. H. MORIN.
 JOS. LUTTRELL.
THÉ. CYPHOT, M.D. G. N. DUCHARME, Secrétaire.

HOTEL-DE-VILLE,
224 Rue Workman.

Sainte-Cunégonde,

188

deposer de ma position d'officier de santé, ce qui me
surprendrait attendu que jusqu'à présent je n'ai
eu de donner satisfaction et à votre Conseil de Ville et
à votre Bureau d'Hygiène. Je ne vois pas pourquoi
ils me retireraient maintenant leur confiance et ayant
surtout but que de donner satisfaction au public
responsable.

Soit d'un autre côté que votre demande n'est
qu'une question d'argent afin de déterminer le montant
de mon salaire en temps adriane. Plus si le doute
je m'en rapporte à la dernière partie de la résolution
passée devant le conseil de la ville, autorisant le Bureau
d'Hygiène à fixer ce montant. J'ai trop confiance dans
la bonne foi et l'intelligence des membres qui com-
posent le bureau pour douter au seul instant qu'il
ne saurait pas apprécier à leur juste valeur les services
qu'un officier de santé est appelé à rendre.

Espérant de plus amples informations
je demeure de la dernière

Votre H. Cyphot M.D.

1637^a
Reponse re
salairé officiers
de Santé.

Théo Cyprien
m.d.

13 Mars 89

P27/D1,35

1637A

P27/D1,35

1638

Province de Quebec
Ville de St. Cuvier

Avis Public

est par le present donne par
G. St. Ducharme. Secutaire Tresorier,
que la liste des electeurs parlemen-
taires a ete preparee suivant la loi,
et qu'un double est depose a mon
bureau a la disposition et pour l'in-
formation de toute personne interessee

Donne a St. Cuvier ce quinziesme
jour de Mars mil huit cent quatre vingt neuf

G. St. Ducharme
Sec. Tre.

Province of Quebec
Town of St. Cuvier

Public Notice

is hereby given by G. St. Ducharme
secretary Treasurer that the liste of the
parliamentary electors has been prepared
according to law, and that a duplicate
of the same is deposited in my office
to the disposition and for the informa-
tion of all parties interested

Given at St. Cuvier this fiftenth day
of March one thousand eight hundred and
eight nine

G. St. Ducharme
Sec. Tre.

P27/D1,35

1638

Je soussigné J. A. Desjardins résidant à
 St-Jovite l'un des Membres jurés de la Cour
 Supérieure du Bas Canada certifie sous ser-
 ment d'office a qui il a été entendu que le
 susd. juré desonars d'il huit cent quatre
 vingt neuf s'ait publié les avis publics d'entre
 parts en s'affichant une copie en langue
 anglaise et une copie en langue française au
 espace des endroits susdits savoir sur
 les planches d'avis de l'Hôtel de ville de la
 ville de St-Jovite et a la porte de l'Eglise
 Catholique de la dite ville de St-Jovite et
 que le dix septième jour de mars mil huit
 cent quatre vingt neuf le dit avis en le lisant
 a voix haute et intelligible dans les langues anglaise
 et française, le dix septième jour de mars étant
 le dimanche suivant en implorant le serment
 ou cet avis a été publié comme susdit.
 Donné a St-Jovite ce 18 mars 1889
 J. A. Desjardins

1638
Avis

Depot de l'Etat
Electeurs Parlementaires

15 Mars / 89

15 Mars / 89

P27/D1,35

1638a
 offre de services
 gratuits -
 comme médecin
 Bureau de Santé
 A. Valois M.D.

13 Mars /89

St^e Cunegonde 13 Mars/89

Monsieur

En réponse à la
 votre, en date de ce jour, je
 vous prie d'informer le
 bureau de santé de la ville
 de St^e Cunegonde que je me
 ferai un devoir d'imiter mes
 confrères médecins.

J'espère toutefois,
 que ces messieurs, animés
 de saines dispositions, se
 prêteront de bonne grâce
 à rendre gratuitement, en
temps ordinaire, leurs
 services

P27/D1,35

services comme médecin
du susdit bureau.

D'ailleurs, pour ma
part, j'ai trop de confiance
dans les membres du dit-bureau
pour ne pas les laisser
discretionnaires

Veuillez agréer
M^{re} le Secrétaire
la plus haute considération
de

Votre tout dévoué
A Valois m. D.

P27/D1,35

1634

Ville St-Émigrande Mars 20/1887

M^{re} Le maire
et messieurs les conseillers de la
ville St-Émigrande,
messieurs, j'ai une petite
faueur a vous demander je tiens
un petit magasin Rue Yorkman
et c'est pour m'installer de Lax
pour cette année, si vous le faite
vous m'obligerai beaucoup
je suis votre serviteur dévoué

Alphonse Binette
curateur

P27/D1,35

1639

Lettre Exemption
de Taxe d'affaire

A Binette

Lettre exemption
de taxes.

A. Binette

2204/3/1898

P27/D1,35

1640

1640

Demande d'un
Husting

F. L. Desjardins

21/3/89

St. Jean Baptiste 21 Mars 89

J. H. Gori Sec.

Maire.
à Messieurs Les Conseillers
de la Ville de St. Jean Baptiste

Messieurs

Attendu qu'un husting
est absolument nécessaire
à la porte de l'Église de
cette Ville, tant pour les
affaires de la Corporation
de cette Ville que pour tout
autre usage public, et
que

P27/D1,35

1640

que votre humble peti-
tionnaire en a absolument
besoin presque tous les Di-
manches tant pour les
annonces de votre Con-
seil que pour autres
affaires publiques.

Je supplie humble-
ment votre Honorable
Corps de vouloir bien
prendre en sérieuse con-
sideration ma juste
demande

Et vous ferez justice

Votre Serviteur

J. H. D. Desjardins

1 6 4 1

P27/D1,35



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,35



WATER WORKS,

Engineer's Department,

Montreal, March 27th 1889

The Chairman
and Members
of the Water Committee.

Gentlemen

When reporting on pipe laying for this year, I recommended that the 12 inch main of St-Antoine Street, should be fed from one of the pumping mains in Atwater Avenue, requiring a length of 1000 feet of pipe, 800 of which will be in St-Cunegonde. Your Committee adopted the report and I have now to suggest that the City Council be asked, to obtain permission from the Corporation of St-Cunegonde, to lay the pipe through that part of St-Antoine Street within their limits.

Respectfully submitted

B. D. McConnell.

Acting Supt. W. W. W.

1641

Demande de pose
de tuyaux sur la Rue
St Antoine
Cité de Montreal

Demande pose
de tuyaux sur
la rue St Antoine
Cité de Montreal
29/3/89 (889)

[Faint handwritten notes and signatures in French, including the word 'Fait' and 'D'']

P27/D1,35

1641

P27/D1,35

164

EXTRACT

*From the Minutes of a Meeting of the Water Committee
Held on the 28th March 1889*

Read a letter from Mr. M^cConnell,
Asst. Supt. W. W. in reference
to the laying of a twelve inch
pipe to connect with the Rising Main
in, Atwater Avenue and it was

Resolved.

That the City Clerks be requested
to apply to the Municipal Council
of St. Cuthbert for permission
to lay the said pipe within its
limits.

Chas. Lapierre
Secy of the Water Committee

P27/D1,35

1641



City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal 29th March 1889

The Secretary of
the Municipality of
St. Maurice

Dear Sir,

By referring to the
accompanying documents,
it will be seen that
the Water Department
find it necessary to
lay a 12 inch water pipe
in a portion of St. Antoine
street lying in your
Municipality, and
that I am instructed
to request the Municipality
of St. Maurice will
grant

1641

P27/D1,35

grant the city the
permission to do so.
In pursuance
of such instruction
I have now to
request you will
lay the matter before
the Council of your
Municipality at their
next meeting and
to express the hope that
they will please grant
the permission asked
for.

I am, dear Sir
Yours truly
Chas. Mackmeyer
city clerk

P27/D1,35

TACHES D'ENCRE

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le _____ jour de _____ 18

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

Province de Québec, } NOUS, soussignés, électeurs municipaux, résidant en la ville
 District de Montréal } Ste-Camille dans la Division électorale de Hochelaga
 certifions par les présentes que Lizzie Ouellet veuve
 de John Ouellet x Hotelier
 de Ste-Camille dans le comté de Hochelaga
 qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans la dite ville de Ste-Camille
 est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation; qu'il est qualifié
 pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement exigé par la loi
 et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou connaissons la maison
 et ses indépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des
 places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.
 DONNÉ sous nos seings, le _____ jour de Mars 1889.

NOMS ET SIGNATURES.

RESIDENCES.

John J. Morgan	637 Albert st
John Horvath	147 Delisle st.
Richard Bishop	617 Albert st
William Ruelle	625 Albert st
D. Charbon	625 Albert
William Jones	415 Dominion
Kariss Jones	415 Dominion st
Platou Jones	45 Dominion st
Georges Jones	45 Dominion st
Edmond Binard	623 Albert st.
Joseph Sheot	625 Albert st
John Macdonald	635 Albert st
Edouard Gymbel	425 Dominion st.
Edouard Gagnon	41 Dominion st.
William Brown	173 Cecile St
William Duncan	171. Delisle street
William John Galley	157 Delisle st
James Locke	140 Delisle St.
Patrick Duggan	141 Delisle st
James Conley	610 Albert St
William Gildeau	39 Dominion st
James Brudy	174 Resise
James Chadillon	198 Delisle St
William Mc Bride	185 Delisle st
George Hony	28 Dominion
Monica Reditions	157 Delisle st
	142 Delisle St.
	139 Delisle st.

LICENCE D'HOTEL.
 No 1642
 DISTRICT ELECTORAL DE
 REQUÊTE DE
 Lizzie Ouellet
 14/1/89

P27/D1,35

NOMS ET SIGNATURES

RESIDENCES

Province de Québec, }
District de

Sachez tous par ces présentes que nous

de

et

du même lieu, nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS, en monnaie légale et courante du Canada, savoir : le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'était obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou un lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette Licence doit être en vigueur l sus-nommé

paie

toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour tout délit ou infraction à la Loi des Licences de Québec de 1878, ses amendements, relativement aux maisons d'entretien public, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par l'autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour de 18

Je, soussigné, certifie sous serment que les signatures ci-dessus sont celles d'électeurs municipaux, résidant en la ville de *Ste Cyprien* dans le dit district, les signataires formant un quart des électeurs municipaux dudit district.
Assermenté devant moi, à *Ste Cyprien* *John J. Morgan*
ce *vingtième* jour de *Mars* 18 *89* *W. Popin. Hornblower*

A. S. Delisle
Juge de Paix.

Province de Québec, } JE, *Lizzie Ouler de Ste Cyprien*
District de *Montreal* } dans le district électoral de *Hochelaga*
désirant obtenir une licence pour tenir un hôtel dans la dit *villle Ste Cyprien*
No. du dit district électoral de après serment prêté, déclare
que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hôtel.

Assermenté devant moi, à *Ste Cyprien*
ce *premier* jour de *Avril* 18 *89*

A. S. Delisle
Juge de Paix.

Lizzie Ouler

Assermenté, Signé, scellé et délivré en présence de

(L.S.)

(L.S.)

(L.S.)

Conseiller.

P27/D1,35

1643

1643

Lettre Re
Evaluation
Jos Roy

Ste. Leunigonde 2 Avril 1889

Mrs Les Conscillers

J'accepte l'offre que
vous me faites en me nommant
evaluator pour la ville de
Leunigonde pour cette année
je vous remercie et je demeure
Vtre Obligé servit.
Jos. Roy

Lettre Re
Evaluation
Jos Roy
2 Avril 1889

P27/D1,35

1644

Stq. Cunegonde Water Works—St. Henri Water Works

CHARLES BERGER ET AL.

Contractors and Administrators

Head Office, 12 Place d'Armes, Montreal
St. Henri Office, 3649 & 3651 Notre Dame St., St. Henri
St. Cunegonde Office, 3115 Notre Dame St., St. Cunegonde
Pumping Station, 900 Wellington St., Montreal
Work Shop, 3642 Notre Dame St., St. Henri

HEAD OFFICE, 12 PLACE D'ARMES

Montreal, April 3rd 1889.

G. H. Ducharme Esq.
Sec'y Treas. &
St. Cunegonde.

Dear Sir.

The price that we ask for the St. Cunegonde Water Works, and St. Henri Water Works and the contracts connected therewith is Four hundred thousand dollars (\$400,000⁰⁰).

We enclose for your information a memo of the receipts since the works went into operation.

Yours truly,

Charles Berger

P27/D1,35

n° 2

No 2

*Offre 1644
Monte-Casinos
Che B. B.*

3 April 1889

3 April 1889

P27/D1,35



P. O. BOX 2009.

OFFICE and FACTORY, 86 & 88 ST. DIZIER STREET.

Montreal, April 3rd. 1889 188

2.80

G. N. Ducharme Esq.
St. Cunegonde.

Dear Sir/

We will supply you with 50 to 100 District call boxes suitable for messenger or fire alarm calls at the rate of \$2.80 each; batteries to work ditto at \$1.25 each; insulated iron wire for line at \$33.00 per mile. The signal bell for office at \$5.00 each. Magneto call bells at \$7.00 each. These goods we guarantee first class in every respect. Terms, net 30 days.

We will be glad to give you any further information either regarding the goods or the fitting up of same, and will if necessary submit samples.

Trusting to be favored with your orders which shall receive prompt attention.

Yours very truly

THE HIBBARD ELECTRIC M'FG & SUPPLY CO.

N. C. Hibbard MAN'G DIRECTOR.



Telephone Bells and all other
Electrical Apparatus
and Apparatus
Manufactured by
The Herbert & Supply Co.
108

1645

Submission
pour Boite d'Alar-
me
Hibban Co.

Submission pour
Boite d'alarme
Hibban Co.
3 avril 89

P27/D1,35

1645

P27/D1,35

Province de Québec }
 Ville de St. Côme }

Avis Public

est par le present donné par moi
 L. N. Ducharme, Secrétaire Trésorier de la
 Ville de St. Côme que ce Conseil
 à sa session qui sera tenue le quinze-
 me jour d'Avril courant à huit heures
 de l'après-midi, procédera à l'exa-
 men de la liste des électeurs par le-
 gementans de cette Ville.

Donné à St. Côme ce dix-neuf jour
 d'Avril mil huit cent quatre-vingt-neuf

L. N. Ducharme
 Secrétaire

Province of Québec }
 Town of St. Côme }

Public Notice

is hereby given by me L. N. Ducharme
 Secretary Treasurer of the Town of St.
 Côme that this Council will, at its
 session to be held on the fifteenth day
 of April instant at eight o'clock in
 the afternoon, proceed to the examina-
 tion of the list of parliamentary electors
 of this Town

Given at St. Côme this tenth day
 of April one thousand eight hundred
 and eighty nine

L. N. Ducharme
 Secrétaire

P27/D1,35

1646

1646
Avis Public
Sub-Comité Parlementaire
Secrétaire

Avis public
Sub-Comité parlementaire
Montreal
10 Avril 1889

Secrétaire à l'Examen
de la loi parlementaire

Je soussigné J. A. Desjardins, pendant et Heu-
reux Bénéficiaire de la Cour Supérieure du Bas
Canada, certifié par les présentes et fait expédier
sous mon serment d'affirmer que le dit avis a été
donné que le dit avis a été fait par cent quatre-
vingt-neuf j'ai affiché les avis d'entre par
en un affichage une vraie copie en langue
anglaise et une copie en langue française
sur les planches d'avis à l'Hotel de Ville de
Strommond et à la porte de l'Eglise catho-
lique de la dite ville de Strommond et
que vingt-cinq jours d'avis de la même
année 1889 j'ai publié la dite avis d'entre
par en le faisant à voix haute et distincte
signifié dans les langues anglaise et française
à la porte de la dite Eglise de l'édifice
du Service de la Justice du Maître etant le 2
Dimanche suivant immédiatement
le jour ou cet avis a été affiché
dans mes Brevets

Strommond 27 avril 1889
Honorable
\$1.00
J. A. Desjardins
Notaire

P27/D1,35

Province de Quebec }
Ville de St. Cune garde }

Avis Public

est par le present donne par moi
G. A. Ducharme, Secetaire Tresorier de la
Ville de St. Cune garde que ce Conseil a,
a sa session tenue le huitieme jour
d'Avril courant, passe un reglement
N^o 41 relativement a la construction des bat-
iments et pour prevenir les accidents con-
tra le feu

Donne a St. Cune garde ce dixieme jour
d'Avril mil huit cent quatre vingt neuf

G. A. Ducharme
Sec. Tre.

Province of Quebec }
Town of St. Cune garde }

Public Notice

is hereby given by me G. A. Ducharme
Secretary Treasurer of the Town of St. Cune garde
that this Council hath at its session held
the eighth day of April instant passed
a by-law N^o 41 concerning the erection
of buildings and prevention against fire

Given at St. Cune garde this tenth day of
April one thousand eight hundred and
eighty nine

G. A. Ducharme
Sec. Tre.

P27/D1,35

1641
Replumb 41
Sec. Sup.

Paris Publie
Replumb no 41 an
Adress to Constructeur
27 403
Paris 1889

10 April 89

Je soussigné J. L. Desjardins resident a
St Boniface Comtee puis de la Cour Superieure
du Bas Canada certifie par les presentes et
fait rapport sans aucun serment de s'etre
qu'il appartient que le dit apl. n'est
leur q'ontuont n'est j'ai affiche les avis
d'avis part du en eff'chant une main
en langue anglaise et une en
langue francaise sur les plans d'avis a
l'Hotel de Ville de Longueuil et a la porte
de l'Eglise Catholique de la dite ville
St Boniface, et que le tout a eu lieu
par d'avis de la mune annee 1889
j'ai publie le dit avis d'avis part en le
dechant a voix haute et intelligible dans les
langues anglaise et francaise a la porte de
la dite Eglise a l'issue du service
divin des matins etant le 2^e dimanche
saisant en midi etant le jour ou
ce dit avis a ete affiche comme susdit
St Boniface 22 avril 1889

Honoraires J. L. Desjardins
\$1.00
J. L. Desjardins
P.S.

P27/D1,35

J. A. ST. JULIEN, B.C.L., L.L.L.
AVOCAT,
1598 RUE NOTRE-DAME.

(Montréal, 12 Août 1889)

à la Ville St. Louis

Je suis chargé de la part de
M^o O. Proulx

de vous demander le paiement immédiat
de \$ 150.00 que vous lui
dovez pour Commissaire Caucis à la proprié-
té rue Workman, ainsi qu'explique dans
un protêt à vous dirigé antérieurement

En nous remettant ce montant de suite,
vous vous éviterez du trouble et des frais
ultérieurs

Votre obéissant serviteur,

J. A. ST. JULIEN,
AVOCAT,
No 1598 Rue Notre-Dame

Dette, \$ 150.00
Frais, \$ 1.50
Montant du, \$ 151.50

1648

P27/D1,35

1648

Lettre Réclamation
de dommages.
Oct. Provost

Lettre Réclamation
de dommages.
Oct Provost
12 avril 1889

P27/D1,35

L'an mil huit cent quatre
vingt neuf, le dix-septieme jour
du mois d'Avril,

Pardevant M^{re} Jean P. Marion,
Notaire Public S^{re} M^{re} S^{re}ign^e, dument
admis dans et pour la Province
de Quebec, residant en la cite de
Montreal, en la dite Province,

A comparu Dame Leopoldine
Belinot, de la ville de Ste Genevieve
dans le District de Montreal épouse
separée quant aux biens de son
franc et libre mari M^{re} Joseph
Belinot du même lieu, ici present par
autoriser et autorisant spéciale-
ment son épouse aux fins des pré-
sentes;

Laquelle a reconnu et composé
par les présentes, avoir tout présente-
ment en et pour, à son entière
satisfaction et à vue d'un notaire
S^{re} M^{re} S^{re}ign^e, de S^{re} M^{re} Antoine La-
chance, Membr, de la dite Ville
de Ste Genevieve, la somme de
deux cent vingt quatre piastres,
cours actuel, composée:

1^{re} Seule de deux cents piastres
cours, en compte et deduction
de la balance au profit d'une certaine
vente par la dite Dame compa-
rante au dit S^{re} M^{re} Antoine La-
chance, aux termes d'un certain
acte de vente reçu par le notaire
S^{re} M^{re} S^{re}ign^e, le seize d'Avril dernier,
enregistré au bureau de la Division
d'enregistrement des Comtes d'Ho-
chelaga et Jacques Cartier, le
vingt

P27/D1,35

vingt et un du même mois, sous
le N° 26545;

2^e Et celle de vingt quatre piastres
dit cours, étant pour huit mois
d'intérêt sur dix cents piastres, éché-
ant le premier Mai prochain, dont
et dont quitance pour autant.

En conséquence, la dite Dame
comparante consent à la radia-
tion de l'hypothèque acquise en
sa faveur par l'enregistrement de
l'acte de vente précité, sur le lot de
terre connu et désigné sous le
numéro cinq cent quatre vingt
huit (N° 588) de plan et livre de courir
M^{rs} de Sicile pour la Paroisse de
Montréal, jusqu'à concurrence
de la somme capitale et des intérêts
ens-mentionnés, sans novation
ni dérogation.

Dit acte: fait et passé en
la dite Cité de Montréal, sous le
numéro trois mille cinq cent
vingt deux du répertoire dudit Notaire
Sobieski.

Et après lecture faite, les dits Sieurs
et Dame Desjardins ont signé avec
et en présence du dit Notaire

(Signé) Léopold Desjardins
" J. M. Desjardins
" J. P. Marion N. P.

Vraie copie de la minute
des présents restée de receipt en
mon étude (Une ligne allouée approu-
ver un homme)

J. P. MARION
N. P.

1649

N^o 3522

Le 14 Avril 1889

Instance

Par

L. Clement sur
J. H. Desjardins

à

Ant. Lachance

1^{re} Copie

17 avril / 89

J. P. Maron

P27/D1,35

16444